



HAL
open science

Les journalistes accrédités auprès des institutions européennes. Quelques signes du changement dans un monde de travail

Gilles Bastin

► **To cite this version:**

Gilles Bastin. Les journalistes accrédités auprès des institutions européennes. Quelques signes du changement dans un monde de travail. Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisations de l'Union européenne, Presses Universitaires de Strasbourg, pp.169-194, 2002, Sociologie politique européenne. halshs-00104209

HAL Id: halshs-00104209

<https://shs.hal.science/halshs-00104209>

Submitted on 6 Oct 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les journalistes accrédités auprès des institutions européennes à Bruxelles

Quelques signes du changement d'un monde de travail

Gilles Bastin

Département de Sciences Sociales de l'ENS de Cachan -
GAPP-CNRS (Groupe d'Analyse des Politiques Publiques)

La salle de presse de la Commission européenne a été, à l'hiver 1998-1999, le lieu de débats et d'affrontements très vifs entre les acteurs qui y interviennent. Avec les « affaires » des derniers mois de la Commission Santer le climat de confiance habituellement entretenu entre les journalistes et leurs interlocuteurs institutionnels (le Service du Porte-Parole de la Commission européenne en premier lieu) s'est visiblement dégradé. Le « climat » devenait « malsain » dans cette salle comme devait le noter J. Santer lors de la conférence de presse qui annonçait sa démission. Des tensions sont aussi apparues entre journalistes. Les uns, souvent en première ligne des investigations sur ces « affaires », critiquaient (parfois ouvertement dans leurs médias et sur un ton très polémique¹) la routinisation du travail des autres. Ceux-ci arguaient du manque d'intérêt de ces sujets et du risque de voir l'institution se refermer sur elle-même et remettre en cause la confiance établie avec la presse accréditée. Pour l'observateur extérieur tout se passait donc comme si une innovation importante (en l'occurrence un journalisme d'investigation « offensif ») était introduite dans un monde stable jusque là, remettant par là-même en cause une partie de son équilibre.

Ces polémiques se sont essentiellement organisées autour de conflits d'interprétation sur la « bonne pratique » du journalisme et sur la morale professionnelle (en renvoyant le plus souvent à une individualisation de l'explication des pratiques professionnelles: il y aurait ainsi les « bons » journalistes et les « mauvais »²). Il nous semble pourtant que l'on ne peut analyser la pratique journalistique à Bruxelles qu'en opérant un double déplacement par rapport à ce point de vue individualisant. En observant tout d'abord, plutôt que des acteurs isolés, l'évolution de l'interaction entre les journalistes et leur source institutionnelle d'information (interaction que nous appellerons un « monde de travail »³). En quittant d'autre part le domaine des discours de légitimation (ou de délégitimation) des acteurs pour observer qui ils sont et ce qu'ils font dans ce monde de travail. Comme dans d'autres contextes institutionnels⁴, on peut en effet considérer l'accréditation des journalistes auprès des institutions européennes à Bruxelles à la fois comme un mode de délimitation d'un espace professionnel (se matérialisant très concrètement dans la salle de presse du bâtiment Breydel à l'entrée de laquelle le titre doit être produit), et comme un mode de coordination des acteurs au sein de cet espace.

Ce point de vue nous permettra de montrer que l'on ne peut réduire l'explication de cette « crise » au jeu de facteurs isolés (des journalistes plus jeunes ? plus agressifs parce que plus anglo-saxons ? ...). C'est l'ensemble du monde de travail qui évolue. Du point de vue de la composition de la population des journalistes et son degré de « professionnalisation », de celui de la valeur du titre de journaliste accrédité et du degré de fermeture du monde qu'il délimite comme du point de vue des formes de coordination des acteurs au sein de ce monde le changement est patent. À un monde fondé sur une interaction intense et normé par un certain nombre de règles implicites relevant d'un compromis « local » très fort succède un monde d'interaction plus faible, plus codifié et plus dépendant de régulations professionnelles externes⁵.

¹ . Le correspondant de *Libération* dénonce par exemple le 6-7 février 1999 les « relations ambiguës » entretenue par une partie des journalistes avec la Commission à l'occasion d'un voyage de presse financé par l'institution. Voir l'entretien en encadré.

² . Chacun, selon sa propre position, pouvant qualifier de l'un ou l'autre des deux attributs les autres intervenants dans cette controverse.

³ . La notion emprunte à la fois à Hughes pour son concept de « *social drama of work* » (HUGHES [1996]), à Becker et à Strauss qui ont tous les deux mis l'accent sur l'intérêt d'étudier les « mondes sociaux » dans de multiples aspects de la vie sociale, notamment du point de vue de la sociologie des professions (BECKER [1998], STRAUSS [1992]).

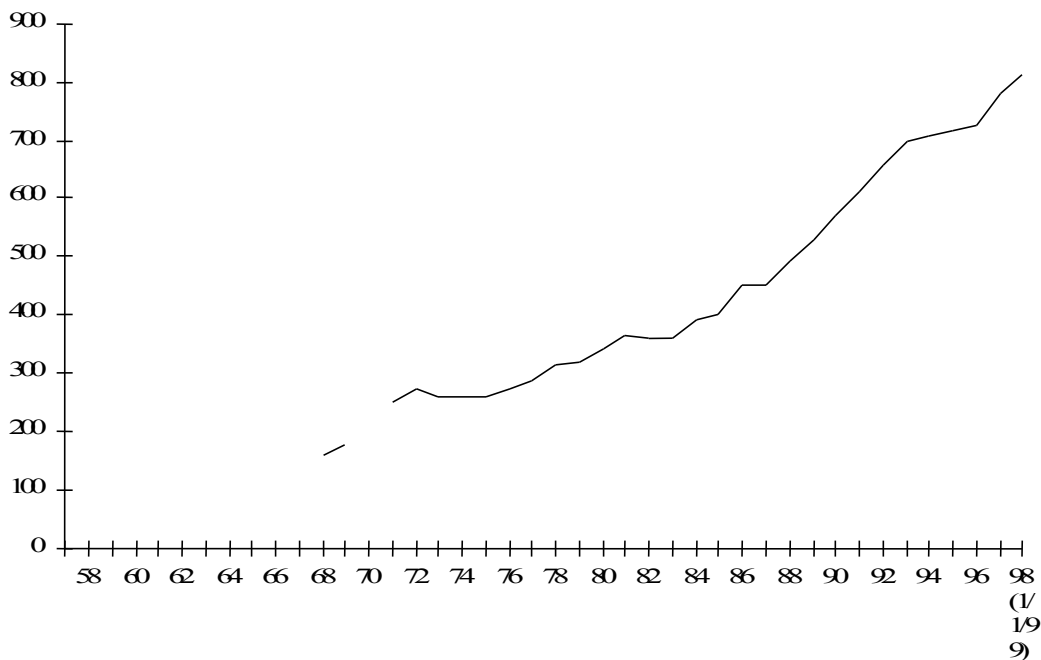
⁴ . Voir par exemple les travaux de F. HAEGEL [1992] ou J. TUNSTALL [1970].

⁵ . Les données mentionnées ici ont été constituées à l'occasion d'un travail de thèse en cours sur ce sujet et sont pour l'essentiel contenues dans notre mémoire de DEA: *Les journalistes accrédités auprès des institutions européennes à Bruxelles: groupe professionnel, carrières, travail*, Lille 1, Septembre 1999. Nous utiliserons essentiellement des archives du service du porte-parole pour analyser l'évolution du cadre conventionnel d'exercice du journalisme accrédité à Bruxelles et les premiers résultats du

Une salle de presse en recomposition

Trois types d'arguments ont été principalement mobilisés par les acteurs du monde de travail pour expliquer ses changements à l'occasion des « affaires »: l'argument du *turn-over*, celui du rajeunissement et enfin celui du renouvellement des nationalités avec une polarisation vers les pratiques professionnelles de l'Europe du Nord. Pourtant, l'étude des dossiers d'accréditation des journalistes conservés au service du porte-parole nous oriente vers une toute autre direction. Le fait marquant semble en effet être l'évolution vers une salle de presse de plus en plus nombreuse et « professionnalisée ».

Selon l'argument du *turn-over*, le renouvellement de la population aurait été tel dans les années récentes que le service du porte-parole traiterait avec des journalistes qu'il ne connaît pas bien et avec lesquels la régulation interpersonnelle n'est plus possible. Nous avons quelque peine à retrouver dans les chiffres des éléments qui convergeraient vers cette thèse « mécaniste ». Il apparaît par exemple que si l'on compare ce *turn-over* pour les années récentes (en 1998 par exemple on a dénombré 134 entrées et 100 sorties pour une population au 1er janvier de 779 individus, soit un *turn-over* de 15%. Pour 1997 on obtient 16.6% et 16.8% pour 1996) avec les chiffres les plus anciens dont nous disposons, soit ceux des années 1979 à 1981, on ne note pas de différence probante (en 1979: 23.7%, en 1980: 20.3%, en 1981: 15.1%. S'il est indéniable que la population des journalistes accrédités a connu un « boom » démographique depuis l'origine du monde de travail, il paraît difficile de la caractériser par des taux de renouvellement très différents aujourd'hui par rapport au passé que nous connaissons. L'augmentation numérique est cependant remarquable : il y avait 813 accrédités au 1^{er} janvier 1999, ce qui représente quasiment un doublement en une dizaine d'années (voir le Document 1).



Document 1: Nombre de journalistes accrédités
Source: *Rapport Général UE*, Fichiers service du porte-parole

Pour ce qui est du « rajeunissement » de la population des accrédités, il nous semble là encore difficile de corroborer l'hypothèse des acteurs (la salle de presse serait aujourd'hui plus que par le passé pleine de jeunes journalistes). Au contraire, toutes les données dont nous disposons vont plutôt dans le sens d'un vieillissement de la population des accrédités. L'âge moyen sur le marché a sensiblement augmenté, passant de 41,1 ans en 1991 à 42,3 en 1999. Le déplacement vers le haut de la pyramide des âges se fait au détriment des moins de 30 ans (leur part passe de 12.6% en 1991 à 11.4% en 1999) alors que la part

dépouillement d'un ensemble de 1655 dossiers d'accréditation (couvrant de façon exhaustive la période 1992-1999 et donnant des informations précieuses, bien que lacunaires, sur des périodes plus anciennes) pour décrire le profil professionnel des journalistes accrédités.

des plus de 46 ans augmente (27.7% en 1991 contre 32.8% en 1999). Les nouveaux entrants arrivent en moyenne à un âge plus élevé qu'au début des années 1980 (le décalage est d'à peu près un an et demi vers le haut puisque l'on part d'un âge à l'entrée voisin de 35 ans en 1978-1979 pour arriver à 36.2 ans en 1997 et 37.3 ans en 1998). La part des entrants de moins de 25 ans (dont on peut supposer qu'ils commencent leur vie active à Bruxelles) diminue très sensiblement (14.5% en 1979 et 5.2% en 1998). L'accréditation à Bruxelles est donc sans doute de moins en moins une situation de primo-emploi.

Enfin, la structure par nationalités de la population présente quelques particularités intéressantes. Deux sont saillantes par rapport au problème qui nous intéresse: une certaine dispersion des nationalités (augmentation de l'importance des petits pays: 55 nationalités sont représentées en 1999 dans la salle de presse contre 43 en 1983) et un changement de structure dans les grosses nationalités (grosso modo la diminution relative du poids des journalistes français (6.9% des journalistes en 1999, en baisse de 1.4 points depuis 1992) et belges (14.1%, en baisse de 3.4 points) par rapport à celui des britanniques (13%, en hausse de 2 points) et des allemands (12.8%, en hausse de 2.7 points)). Il nous paraît difficile d'en déduire sans détour que cette modification des contextes nationaux dont sont issus les journalistes pourrait être à l'origine de modifications importantes des pratiques professionnelles. Ce point mériterait sans doute d'être approfondi.

D'un point de vue strictement statistique, les évolutions décrites plus haut apparaissent cependant assez mineures si on les compare à deux changements majeurs de la nature de la population des accrédités: sa féminisation et sa professionnalisation.

La modification du sex-ratio est sans doute l'évolution la plus facile à observer et la plus nette. Il y avait relativement peu de femmes accréditées au début des années 1980 (19% en 1983) mais leur poids dans cette population augmente régulièrement (31% au 1er janvier 1999). Les entrées récentes ne laissent pas voir une tendance à l'augmentation de ce chiffre qui semble se stabiliser autour de 30%. Il est difficile d'en tirer des conclusions qui renverraient à la spécificité bruxelloise par manque de données sur la profession de journaliste en Europe en général. Mais il semble quand même qu'il y ait là un effet de «normalisation» important du monde de travail.

Le facteur qui nous paraît le plus intéressant est le changement des attributs professionnels des entrants dans le monde de travail. Outre l'importance croissante des journalistes travaillant pour des médias de type audiovisuel (leur part passe de 17.3% en 1983 à 26.2% en 1999 et, en 1998, près du tiers des nouvelles entrées concerne ce type de journalistes contre seulement 20% des entrées de 1991), on note une forte augmentation de la certification professionnelle des journalistes entrants. En effet, pour autant que la capacité à présenter une carte professionnelle lors de l'accréditation en soit un signe, le degré de «professionnalité» des journalistes accrédités augmente assez nettement puisque en 1999 ceux qui sont entrés avec une carte émanant d'une organisation professionnelle ou d'une administration (en France la CCIJP, en Belgique l'AGJPB, au Royaume-Uni la NUJ...⁶) représentent 62% des journalistes présents contre 53% en 1991 (la part de ceux qui sont entrés sans carte du tout passe, elle, de 35% à 25%). Les entrées les plus récentes accentuent fortement cette tendance puisque le taux de recrutement sans carte se stabilise autour de 20% alors que les entrants de 1998 possédaient par exemple une carte professionnelle (hors carte délivrée par l'employeur) à 67,9%. Un décompte opéré sur les entrées de 1979 (année pour laquelle la présentation d'une carte a été notée sur les formulaires d'accréditation) donne un taux de présentation de 45,5%. La présentation de ce type de carte devient donc une norme dans le monde de travail qui nous intéresse (sans que l'on puisse savoir, là encore, si cette évolution est une tendance générale de l'activité journalistique — qui serait davantage régulée par des organisations professionnelles — ou s'il s'agit d'un changement propre à ce monde). On peut donc conclure à une «professionnalisation» du monde de travail (étant bien entendu que nous ne qualifions pas ainsi les pratiques des acteurs mais seulement la façon dont ils sont reconnus par les organisations professionnelles de journalistes).

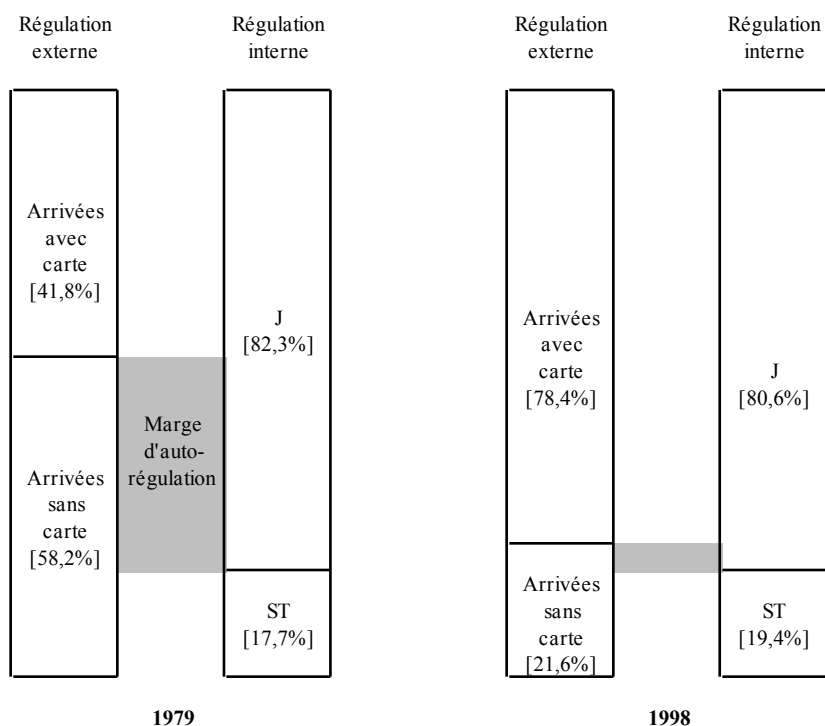
On peut le voir facilement sur un point très précis : le mode de «recrutement» des accrédités, c'est-à-dire de filtrage des postulants à l'entrée dans la salle de presse. On peut considérer que celui-ci se joue à travers une double régulation : une régulation externe opérée par les associations professionnelles de journalistes (possession ou non de la carte de journaliste) et une régulation interne correspondant au type de titre délivré par le service du porte-parole⁷. En théorie, les journalistes qui ne disposent pas de la carte professionnelle ne peuvent, comme on l'a vu, obtenir la carte de journaliste accrédité. Le service du porte-parole peut cependant leur délivrer un statut de stagiaire, plus précaire puisque cette carte doit être renouvelée très régulièrement. Dans les faits, le service du porte-parole délivre aussi des cartes de journalistes (J) à des entrants qui ne justifient que de la carte de stagiaire (ST). Cette marge

⁶. Commission de la Carte d'Identité de Journaliste Professionnelle, Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique, National Union of Journalists...

⁷. Nous ne prenons pas en compte pour l'instant, par manque de données, cette première régulation qui est la capacité du SPP à refuser une accréditation.

d'appréciation, négociée localement, exprime en quelque sorte l'autonomie de la régulation interne par rapport à la régulation externe. Si l'on compare les chiffres de 1979 et 1998, on se rend compte que cette marge d'autorégulation a presque quasiment disparu. En 1979, alors que seuls 41,8% des entrants possédaient une carte professionnelle, 82,3% se sont vu accorder un statut de journaliste accrédité. En 1998 les deux chiffres coïncident presque (78,4% de porteurs d'une carte et 80,6% de journalistes accrédités). Tout se passe donc comme si, pour ce qui est de l'appréciation de l'opportunité de l'entrée en son sein, le monde de travail perdait toute autonomie, s'en remettant au jugement des associations professionnelles plutôt qu'à la régulation locale.

Évolution du mode de recrutement des journalistes accrédités



Document 2

Source: Fichiers service du porte-parole

Autoportrait: un «vrai journaliste» en entrepreneur de morale (professionnelle)

(extraits d'entretien – mars 1999)

Qu'est-ce qu'un vrai journaliste? Jean Quatremer, le correspondant de *Libération* à Bruxelles depuis 1992, connaît la réponse à cette question. Le jour où nous réalisons cet entretien, il vient de recevoir par fax un article du *Washington Post* qui loue l'action de son journal (c'est-à-dire la sienne) à Bruxelles. Cet article, présenté comme son « bâton de maréchal » s'intitule justement « *Score one for real journalists* ».

Jean Quatremer est arrivé au journalisme depuis la faculté de droit. Spécialiste des questions liées au droit des étrangers et engagé dans des mouvements de critique de la politique gouvernementale en la matière il a été « *pris sur les genoux* » par une journaliste de ce journal qui l'avait rencontré lors d'une conférence de presse. Il s'occupe de la rubrique immigration à *Libération* pendant dix ans : « *c'est beaucoup plus drôle de faire du journalisme; ça avait légèrement plus d'influence que d'écrire des articles de droit qui étaient lus par 25 personnes à tout casser, publiés avec 10 ans de retard... qui*

n'avaient strictement aucune influence sur la politique ». Pour lui sa venue coïncide avec une phase de « professionnalisation » du journal: « Libération m'a embauché justement à cause de ça. C'est parce que j'étais un juriste; c'était l'époque où Libération se professionnalisait à très grande vitesse et donc faisait appel à de plus en plus de..., de spécialistes. Et moi j'ai été embauché sur le dossier immigration justement pour qu'on arrête de le traiter d'un point de vue purement politique et émotionnel pour le traiter d'un point de vue..., je dirais... juridique. Et donc beaucoup plus froid (...) Savoir écrire c'est une chose mais le problème c'est que la capacité d'analyse souvent ne vient pas des écoles de journalisme. Donc il faut des gens, 50% à peu près, c'était la théorie à l'époque, 50% de gens qui ont une formation autre que journalistique et qui peuvent apporter leur expertise. C'était ça la..., la professionnalisation. »

Après dix ans il demande à changer de rubrique: « j'en pouvais absolument plus, je supportais plus de voir les immigrés, je supportais plus d'aller dans les banlieues, je supportais plus de..., (...) je sentais que je n'avais plus le recul nécessaire plus l'enthousiasme pour m'occuper de cette rubrique et donc j'ai demandé à changer pour..., soit la rubrique Europe, soit le service politique ». Il dirige pendant un an le cahier Europe du journal puis demande à devenir correspondant à Bruxelles. La presse française est à l'époque (comme encore aujourd'hui) peu représentée à Bruxelles: « Libération a toujours considéré qu'un poste à Bruxelles n'était pas nécessaire... mais j'ai demandé quand même ma nomination à Bruxelles..., d'abord la création du poste puis ma nomination à Bruxelles. (...) Donc on a créé des postes..., on avait un poste à Moscou, un poste aux États-Unis, un poste à Bonn, un poste à Londres etc. Et Bruxelles on voyait pas pourquoi le créer. Parce que l'Europe on pensait qu'on pouvait parfaitement la suivre de Paris. Que ça n'avait aucun intérêt. (...) C'est considéré comme un poste totalement froid, totalement inintéressant, totalement technique. Donc ce désintérêt fait que le traitement de l'actualité européenne en France..., est quelque chose extrêmement méprisé et laissé à des journalistes, je veux dire soit effectivement qui sont déjà installés ici depuis longtemps et donc on fait du recrutement sur place, soit on envoie des journalistes effectivement dont on veut se débarrasser au centre. Bon pourquoi pas à Bruxelles, va t'amuser là-bas, etc. Et à l'époque, notamment en 1990, 1991, moi je suis arrivé en janvier 1992, lorsque je suis arrivé ici..., je veux dire à Libé, on m'envoyait là mais personne ne pensait que l'Europe deviendrait centrale. La Monnaie Unique, personne n'y croyait. Le traité de Maastricht, personne n'y croyait. Les développements de la politique étrangère et de défense commune, personne n'y croyait. Lorsque moi je disais que la Monnaie Unique verrait le jour, on me regardait comme si je proférais des insultes à l'égard de mon vénéré patron. »

Pour lui, le traitement réservé à l'information européenne a souffert de cette situation: « ...et donc en même temps ce désintérêt fait que le traitement de l'actualité européenne d'ici a toujours été considéré..., fait par des gens qui..., qui n'avaient aucune concurrence, ils étaient pas confrontés à la concurrence, donc ils ont fait une information pépère, très institutionnelle, cherchant pas la petite bête, et, donc, ça accroissait le sentiment en France que l'actualité européenne était forcément chiant. Puisque c'est pépère, donc on lisait les papiers sur la Politique agricole commune publiés dans le Monde, et puis "Oh qu'est-ce que c'est emmerdant, on va pas envoyer un mec spécialement là-bas pour faire ça et puis personne n'a envie de venir là pour traiter ce genre d'actualité". Donc voyez c'est une espèce de cercle vicieux qu'on a entretenu pendant des années. »

Face à l'information « pépère », c'est une définition plus engagée de son travail qu'il mobilise. Engagée dans la défense de l'image de la presse française face au monde anglo-saxon (« C'est l'idée que en prenant la parole on montre qu'on a une presse indépendante, une presse qui fonctionne en France »).

Engagée dans la recherche d'information (« je pense que tout journalisme, quel qu'il soit est d'investigation. C'est-à-dire que vous n'avez pas à prendre ce qu'on vous dit comme étant une parole..., comme étant la vérité. Et c'est un peu le problème qu'il y a ici. C'est-à-dire que souvent on se contente de l'analyse donnée par..., les diplomates de votre pays, par la Commission et ainsi de suite. L'important ici c'est d'avoir un peu l'esprit critique. Parce que ici le vrai problème c'est que vous avez des millions d'informations. Chaque jour. Vous êtes inondé d'informations. Vous avez vu la salle de presse, vous avez vu les notes, etc. »). Engagée par la responsabilité que donne ce travail (« Donc c'est l'angoisse absolue de se..., d'écrire une connerie. Et parce que vous pouvez casser quelqu'un..., d'abord vous pouvez casser votre réputation à vous, mais ensuite si vous écrivez sur quelqu'un vous pouvez briser la réputation de quelqu'un... Euh..., c'est parfois pénible. »).

Quand on l'interroge sur le rôle joué par la presse dans la démission de la Commission Santer, on voit nettement se dessiner l'« éthique professionnelle » à laquelle il se rattache : « Bien-sûr. Évidemment c'est nous qui avons fait tomber la Commission. Évidemment que c'est nous qui l'avons fait tomber. C'est pas le Parlement Européen. Le Parlement Européen et les journalistes, les médias, ont fonctionné ensemble. C'est-à-dire que vous avez eu deux pouvoirs..., deux pouvoirs démocratiques, qui ont fonctionné ensemble (...). Mais c'est un vrai fonctionnement démocratique. Je dirais à l'Américaine. C'est pour ça que les Américains là dans le papier du Washington Post sont ravis. Ils ont vu un fonctionnement à l'Américaine. Pur (...) Le jour où j'ai posé mes questions en salle de presse au mois de septembre dernier là sur les rapports entre Mme Cresson et M. Berthelot..., vous

savez comment m'a appelé le Porte-Parole de Mme Cresson ? Sous forme d'humour hein, c'était un gag. Monsieur Quatrestar. Kenneth Star..., Quatrestar... C'était tout à fait symbolique, effectivement (...). Parce que brutalement la presse s'est émue de pratiques qui effectivement étaient des pratiques anciennes..., a considéré..., a relevé la barre morale, et oui c'est pas rien... Je veux dire..., et ça de ce point de vue là, ça, ça je suis très fier de ce que j'ai fait. (...) Mais on est..., on est l'opinion publique ! Absolument ! (...) c'est-à-dire que lorsque la presse..., par exemple lorsque Édith Cresson a annoncé qu'elle me poursuivait en diffamation..., c'est le moment où toute l'opinion..., où je dirais la salle de presse a basculé. Je devenais brutalement un martyr. (...) vous savez, les journalistes ça fonctionne aussi quand même comme une grande famille [avec l'accent sicilien; rires]. On ne touche pas à la famille [idem]. Donc, ça c'était l'erreur. C'est-à-dire que brutalement, il y avait 10 journalistes qui s'intéressaient à l'affaire et il y en a eu 900 du jour au lendemain. »

Mais Jean Quatremer ne professe pas seulement une morale théorique. C'est, au sens que Becker donne à ce terme, un « entrepreneur de morale » (BECKER [1985]). Dans les premiers mois de 1999 il a notamment publié dans *Libération* plusieurs articles mettant directement en cause d'autres journalistes accrédités à propos de voyages payés par la Commission européenne : « *Et sur les petits voyages..., et bien parce que mes collègues m'ont offert sur un plateau l'opportunité de raconter à mes..., à nos lecteurs, comment sont fabriqués nos articles. Vous savez, dans un saucisson, il y a marqué "pur porc", et donc là on peut voir que dans les articles de certains de mes collègues c'est pas du pur journalisme. Il y a cinquante pour-cent de Commission. Ça intéresse je pense les gens. (...) Moi effectivement j'ai un sentiment de solidarité très fort à partir du moment où il s'agit d'information. Pas s'il s'agit de camoufler les petites pratiques, alors que nous mêmes maintenant nous entrons dans une phase où on donne des leçons au monde entier..., où on tente de montrer..., d'apporter un peu de morale publique dans le fonctionnement étatique, ou institutionnel..., et qu'à partir de ce moment là, nous mêmes nous devons être au clair avec ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire. Et qu'il est nécessaire d'avoir une déontologie extrêmement ferme. (...) Alors les collègues évidemment n'ont pas apprécié parce que..., surtout ceux qui étaient à Dakar [rires]. Si vous voulez, les papiers "Lomé envoyé spécial", euh "Dakar envoyé spécial" ont été assez rares dans notre..., dans la presse... [rires]. (...) Moi vous savez je fais partie des gens qui considèrent qu'un ordre des journalistes ça serait pas une mauvaise chose. (...) À partir du moment où vous brisez des vies politiques, où vous brisez des vies, vous donnez des leçons de morale, de déontologie au monde entier, vous devez vous même être nickel. »*

Accréditation et définition du monde de travail: un titre en baisse ?

L'accréditation des journalistes auprès des institutions européennes (lesquelles disposent à Bruxelles d'une accréditation commune depuis 1996, seul le Parlement Européen de Strasbourg conservant un titre propre) est une procédure qui relève de la compétence du service du porte-parole de la Commission européenne. Les conditions requises pour obtenir ce titre sont assez strictes puisqu'elles supposent à la fois d'attester de la réalité du travail sur l'information européenne (par le biais de la résidence à Bruxelles et d'une lettre du rédacteur en chef ou de coupures de presse) et du statut de journaliste professionnel (carte professionnelle ou document attestant d'au moins deux ans d'expérience professionnelle)⁸. Dans les faits, le traitement des demandes émanant de journalistes pour obtenir ce titre n'est pas le même selon qu'il s'agit du renouvellement d'un poste pour un grand média déjà connu à Bruxelles ou de situations plus nouvelles. Dans le premier cas le service du porte-parole accorde l'accréditation seul. Dans le deuxième il consulte au préalable le Comité Consultatif d'Accréditation (CCA) qui se compose de représentants des institutions concernées (Commission, Parlement européen et Conseil des ministres) et de représentants de la presse déjà accréditée à Bruxelles (le CCA se réunit actuellement à peu près une fois par mois). L'originalité de ce mode de définition des frontières du monde de travail est donc clairement l'implication des journalistes eux-mêmes dans la décision. C'est l'API (Association de la Presse Internationale, laquelle regroupe en 1999 42,7% des accrédités) qui joue ce rôle. Sa capacité d'action est faible (le CCA n'est que consultatif) mais elle existe. Une des revendications de l'API à l'occasion des réunions du CCA et du renouvellement des cartes d'accrédités fut par exemple de demander que le statut d'accrédité dépende, en sus de la certification professionnelle, de critères d'assiduité dans la salle de presse. Le service du porte-parole, qui semble moins « protectionniste » que l'API, a néanmoins été conduit, à la demande de celle-ci, à réclamer de tous les accrédités en 1996 une confirmation de leur emploi et à ne plus envoyer par la poste les demandes de renouvellement de fin d'année mais à les distribuer en salle de presse. Sans que l'on atteigne le niveau de protection du monde de travail que peut représenter une organisation corporatiste de type « *closed shop* » ou ordre professionnel, il est indéniable que les

⁸. Cf. *Bienvenue à la Commission européenne. Guide pratique pour journalistes*, SPP, 1998.

journalistes sont à Bruxelles partie prenante de la régulation de l'entrée dans le monde de travail. Observée de près, celle-ci semble néanmoins perdre de son efficacité et le titre d'accrédité se déprécier comme garant de la délimitation stricte d'un monde de travail spécifique.

D'un côté il paraît difficilement niable que l'accréditation permet un accès privilégié à l'information institutionnelle et délimite d'une certaine façon le périmètre de sa diffusion. Elle se matérialise concrètement par une carte permettant l'accès à tous les bâtiments officiels européens et notamment au centre de presse qui occupe le sous-sol du bâtiment Breydel où sont concentrés les bureaux de la plupart des Commissaires et le service du porte-parole lui-même. Depuis ce lieu les journalistes peuvent « monter dans les étages » par différents escaliers de service et rencontrer les fonctionnaires qu'ils souhaitent. C'est dans ce centre qu'a lieu tous les jours le « rendez-vous de midi » (ou « briefing ») à l'occasion duquel les porte-parole sont amenés à présenter l'actualité du jour et à répondre aux questions des accrédités. Dans ce centre sont aussi disponibles pour les journalistes une abondante documentation, un espace de travail (tables, machines à écrire, photocopieuse, fax, téléphones...) et un bar. Les deux à trois cents journalistes qui suivent l'actualité européenne au plus près s'y retrouvent très régulièrement entre 11h30 et 13h30. Si l'on considère le centre de presse de la Commission européenne comme un des éléments les plus importants du « monde de travail » des accrédités, celui-ci apparaît bien comme clos et protégé par la procédure d'accréditation. Plusieurs dispositions organisent en effet la restriction de la circulation de l'information hors du monde accessible aux seuls accrédités. Les notes de presse qui sont distribuées à midi dans la salle de presse ne le sont par exemple qu'avec un retard de quelques heures sur le serveur Rapid (accessible librement sur le réseau Internet depuis peu). Ces quelques heures sont d'une importance considérable dans un monde où la valeur des biens (les informations) se déprécie très rapidement (les agences de presse ont notamment besoin de diffuser dès leur annonce au briefing de midi les informations à caractère économique comme les autorisations de fusions entre entreprises). Ce délai a été négocié avec les représentants des journalistes et diminué récemment.

Le privilège d'accès à l'information conféré par l'accréditation apparaît par ailleurs très clairement dans les propos des journalistes. L'examen de lettres de journalistes dont une première demande de carte avait été refusée permet de prendre la mesure de l'importance professionnelle de ce « sésame » pour travailler à Bruxelles. Toutes mentionnent en effet le risque pour le journaliste en question de perdre son emploi s'il ne pouvait pas obtenir le titre d'accrédité. La valeur accordée par les journalistes à l'accréditation est aussi symbolique comme on peut s'en rendre compte à la lecture des propos tenus en 1988 par le Président de l'API à la suite de discussions sur la modification du régime d'entrée dans les bâtiments de la Commission:

« Le porte-parole nous informe qu'un point ferme de la presse accréditée a été accepté: de ne pas mettre d'entraves à ce que nous considérons le droit d'accès traditionnel des journalistes dans la maison; ce système qui a valu — le dire peut paraître un peu prétentieux — à la Commission une bonne image dans la presse et, depuis 25 ans aucun incident. Nos cartes — que nous voulons strictement et exclusivement réservées aux journalistes — restent notre seul passeport ici. Nous laissons très volontiers à d'autres [les] cartes magnétiques etc. »⁹

Mais la valeur du titre d'accrédité dépend aussi de celle des informations distribuées en salle de presse et donc de la capacité du service du porte-parole à monopoliser l'émission d'information à caractère institutionnel. En théorie le service du porte-parole dispose d'un tel monopole. Les clauses du statut de la fonction publique européenne afférentes au devoir de réserve interdisent en effet aux fonctionnaires de s'exprimer directement en public sur leur travail¹⁰. D'autres textes précisent aussi cette position de monopole du service du porte-parole, comme le *Vade-Mecum* rédigé dans ce service en 1989:

« La Commission a pour politique d'informer la presse, l'opinion publique et les organismes extérieurs de ses activités. Cependant, pour que l'impact nécessaire puisse être obtenu, il est nécessaire que son action soit présentée de façon cohérente et coordonnée. Il est donc indispensable que les informations soient communiquées à la presse par les voies prévues à cet effet. C'est essentiellement le Service du Porte-Parole qui est chargé d'informer la presse. C'est à lui que toutes les demandes émanant de la presse (écrite, radio ou télévisée) doivent être adressées. Les autres fonctionnaires ne sont pas autorisés à donner des informations, orales ou écrites, à la presse sans consultation préalable avec le service du Porte-Parole. »¹¹

Ce rôle de « point de passage obligé » pour l'information est rempli par le service du porte-parole lors des « briefings techniques » dans lesquels interviennent des fonctionnaires non membres du service du porte-parole. Ils sont alors « encadrés » par le Porte-Parole compétent sur le domaine. C'est lui qui organise les questions et rappelle les règles à respecter (notamment le fait que ces sources ne sont pas citables nommément). Cependant il semblerait que cette position soit aujourd'hui largement remise en cause du

⁹ La lettre de l'API, mars 1988.

¹⁰ Article 17 du statut de la fonction publique européenne.

¹¹ *Vade-Mecum du SPP*, mai 1989, p. 46.

fait notamment de la multiplication des sources d'information à Bruxelles (on peut penser aux lobbies ou aux think tanks) qui rendent très difficile le contrôle des informations. Des Porte-Parole ont pu faire remarquer aussi que lors des affaires de l'hiver 1998-1999 ils découvraient souvent dans les journaux des informations directement communiquées par les cabinets des Commissaires à la presse¹².

À cet effritement du pouvoir de coordination de l'émission d'information du service du porte-parole correspond, nous semble-t-il, une diminution de la protection du monde de travail des accrédités. L'accès à la salle de presse de la Commission européenne est par exemple ouvert depuis 1996 à tout journaliste détenteur d'une carte professionnelle. Il lui suffit de se présenter à l'accueil du bâtiment pour obtenir un laissez-passer exceptionnel alors que jusque là cet accès était réservé aux accrédités et ne pouvait être accordé à d'autres journalistes que « *sur autorisation expresse d'un membre du service du porte-parole* »¹³ (de même que l'accès aux bureaux du service du porte-parole ou de fonctionnaires de la Commission ne pouvait se faire que sur rendez-vous). Il semble donc que le service du porte-parole soit actuellement poussé à remettre en cause la situation de diffusion restreinte qui caractérise encore partiellement le monde de travail bruxellois.

Cette baisse de valeur de l'accréditation vaut aussi sur un plan plus symbolique si l'on considère que le service du porte-parole s'est efforcé de mettre fin à une double ambiguïté sur la nature de ce titre. La première est la confusion entre le statut de journaliste et celui de fonctionnaire européen. Elle semble avoir été assez forte par le passé comme en témoigne la formulation du titre d'accès délivré dans les années 1960 (qui contenait le terme d'« *entrée en service* » par exemple). Jusque dans les années 1980 la carte d'accrédité elle-même portait la mention « *carte de service* », ce qui semble avoir pu entraîner des confusions et donc la modification du texte. La deuxième est une confusion avec une carte de journaliste professionnel. Beaucoup de journalistes qui ne disposent pas d'un autre titre professionnel utilisent cette carte comme carte professionnelle, notamment pour jouir des avantages concédés par certaines administrations et entreprises aux journalistes (dans le domaine des transports par exemple ou pour l'inscription dans certains établissements scolaires à Bruxelles). Le service du porte-parole a donc été obligé depuis quelques années de préciser la portée exacte de cette carte pour éviter ces confusions (ainsi le *Guide pratique* distribué aux journalistes indique que « *l'accréditation est une disposition pratique prise en faveur des journalistes professionnels. Elle ne peut en aucun cas servir de preuve de qualifications professionnelles* »).

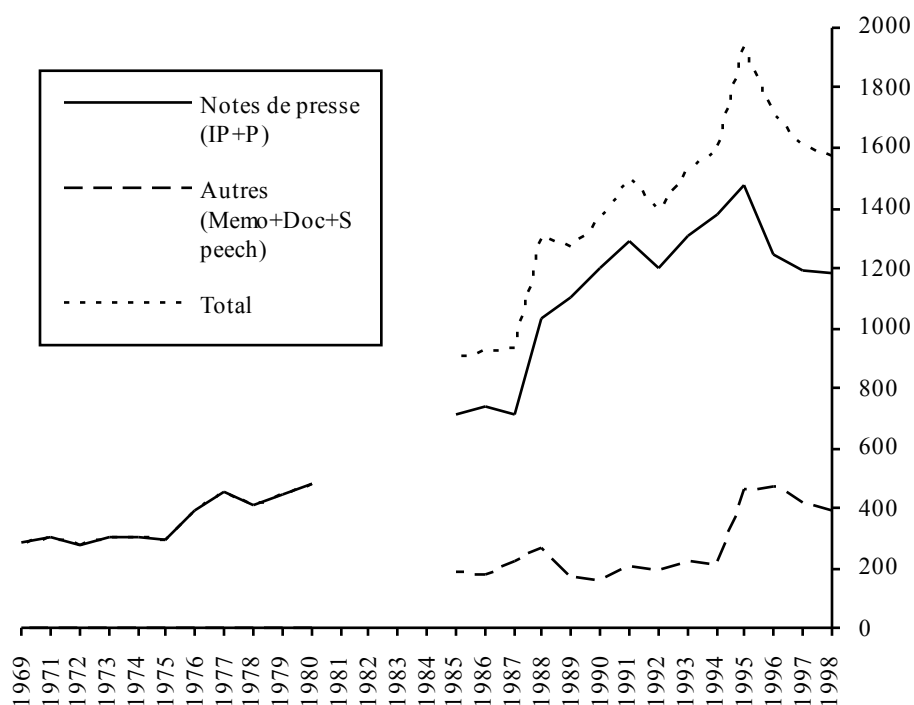
Régulation de la prise de parole dans la salle de presse et coordination des acteurs du monde de travail.

Outre la définition même des limites du monde de travail qui nous occupe, l'accréditation donne aussi l'occasion d'une coordination des acteurs de ce monde et notamment de la relation entre journalistes et Service du Porte-Parole. Cette régulation revêt plusieurs formes et se manifeste concrètement dans les échanges entre le service du porte-parole et l'API comme dans la production par le premier de textes définissant, à usage interne, les bonnes pratiques (par exemple le *Vade-Mecum* du service du porte-parole de 1989) ou présentant le système d'accréditation aux journalistes nouveaux arrivants. Elle se joue aussi au jour le jour dans la salle de presse. Nous ne nous intéresserons ici qu'à une de ses dimensions, celle de la codification et de la mise en forme du produit qui circule dans le monde de travail: l'information, sous sa forme écrite et orale.

Un premier point est remarquable dans l'organisation du travail des journalistes dans la salle de presse, c'est la quantité de documents écrits qui est distribuée aux journalistes. Ils sont de plusieurs types: notes de presse (ou « *Informations à la presse* » : IP), les plus nombreuses, discours de commissaires, agendas, résumés de l'actualité du jour, documents de « *background* »... Un simple décompte se révèle assez révélateur d'une des tendances lourdes de l'évolution du métier: la multiplication de ces documents écrits. Elle apparaît clairement dans le Document 2.

¹². Dans les entretiens que nous avons pu faire avec les journalistes, tous ont confirmé que le SPP n'était en aucun cas leur unique source d'information et que la plupart disposaient de réseaux de contacts directement au sein de l'institution.

¹³. *Vade-Mecum du SPP*, op. cit.



Document 3:

Les documents fournis annuellement à la presse par le service du porte-parole, évolution quantitative
Source: Serveur Rapid depuis 1985, *Rapport Général de l'UE* avant.

Si l'on considère chacun de ces documents comme une unité élémentaire d'information fournie à la presse (les IP notamment¹⁴), une telle augmentation quantitative peut s'interpréter de deux façons: soit il y a eu effectivement augmentation de la quantité d'information fournie (ce qui est cohérent si on pense à l'élargissement et à l'augmentation des zones de compétence de l'Union européenne); soit c'est la forme même de l'unité écrite d'information qui devient dominante sans que cela signifie nécessairement qu'il y ait eu moins d'informations par le passé mais plutôt qu'elles ne prenaient pas nécessairement cette forme. Les deux explications nous semblent pouvoir être retenues. Des documents d'archives du service du porte-parole montrent en effet que le travail de celui-ci influe directement sur la forme et la quantité des documents fournis à la presse. La diminution en nombre observée à partir de 1996 s'explique par exemple directement par la volonté d'améliorer la qualité de ces documents au détriment de leur quantité:

«La bonne nouvelle, c'est qu'en 1995 nous avons publié un nombre record de plus de 1500 IPs, sans compter les MEMOs, les SPEECHes, les notes BIO, les statistiques, les « bouts de papiers »... La moins bonne nouvelle c'est que certains, moi y compris, se demandent si cette production volumineuse peut être digérée par nos clients. Il nous faut penser à des améliorations » (Note du porte-parole, janvier 1996)

Le service du porte-parole opère donc une mise en forme de l'information distribuée à la presse et utilise pour ce faire la standardisation permise par la forme de la note de presse. Sous sa forme actuelle, celle-ci est d'ailleurs le résultat d'innovations successives (par exemple la création en 1996 d'un « chapeau » qui synthétise en début de note, comme dans les articles de presse, l'essentiel de l'information diffusée).

Mais qui a parlé de taxer les téléphones?

Controverses sur l'information et poids de l'écrit dans l'interaction journaliste-source

¹⁴. Le « rendez-vous de midi » est pour partie une distribution d'IP. Il commence rituellement par l'annonce de toutes celles distribuées le jour-même (« *Au titre du rendez-vous de midi vous avez aujourd'hui une IP n°... sur...* »). Ce n'est qu'après cette liste d'informations que les journalistes — qui entrent le plus souvent dans la salle de presse les IP en main — posent des questions.

. en français dans le texte. La note est traduite de l'anglais.

La scène se déroule le 3 décembre 1998 à midi dans la salle de presse de la commission européenne à Bruxelles. C'est un espace assez restreint en forme d'amphithéâtre: 170 confortables fauteuils font face à une table très éclairée et ornée d'étoiles bleues sur fond jaune. À cette table est assise, au centre, la porte-parole de la Commission. Selon les sujets à aborder viennent la rejoindre des personnes qui suivent ce «briefing» quotidien depuis la salle: ce sont les porte-parole de chaque commissaire qui discutent en général de sujets spécialisés avec des journalistes en aparté. L'affluence est importante à cette période: de nombreux journalistes n'ont pas trouvé de siège libre et sont massés derrière la dernière rangée de sièges ou encore circulent entre la salle de presse proprement dite et le reste du «centre de presse» (bar, salle de travail...). Le briefing y est retransmis sur écran de télévision. Quelques uns portent sur les oreilles le casque de traduction mais la majorité des échanges se déroule soit en anglais, soit en français, et plus souvent dans un «pidgin» mêlant les deux (ici nous avons traduit les interventions en anglais). Après avoir fait la liste des IP disponibles ce jour-là, la porte-parole réagit spontanément à un article paru dans le journal allemand *Bild* qui annonce que la commission propose de taxer les lignes téléphoniques:

-porte-parole: «Pour aujourd'hui, la Commission nie..., en fait qu'on propose une taxe quelconque sur le téléphone. Ça c'était en lien avec un certain nombre d'articles qu'il y a eu dans la presse allemande aujourd'hui. En fait, cette proposition était une proposition d'experts pour le Parlement européen mais la Commission n'a pas proposé et ne proposera pas de taxe communautaire. [Elle passe à d'autres sujets: la lutte contre les cartels, l'aide alimentaire à la Russie...] Voilà pour aujourd'hui. Y a-t-il des questions?»

[Une première question porte, en anglais, sur les cartels et les antibiotiques]

-porte-parole: «Malheureusement je ne peux répondre ni sur l'une ni sur l'autre. J'ai pas les résultats du... Où est-ce que...? Quelqu'un est-il au courant sur l'histoire des antibiotiques? [à l'adresse de la salle mais en fait des porte-parole spécialisés qui ne semblent pas être là] There is no guy. On te rappelle cette après-midi. Sorry. Ok, y a-t-il d'autres questions? ... Yes!»

[Question sur les négociations avec la Suisse dans le domaine des transports. Le porte-parole responsable y répond]

-un journaliste [est-ce qu'il n'était pas là au début?]: «Bild fait un papier aujourd'hui en couverture sur l'intention de la Commission de taxer les lignes téléphoniques de 40 écus. Est-ce que vous avez un commentaire à faire ou une explication?»

-porte-parole: «Ok. Sur cette question particulière il y a quelque chose dans le Midday Express d'aujourd'hui. La Commission nie cette proposition de taxe sur les téléphones. Nous n'avons jamais proposé une chose pareille et ne proposerons jamais une chose pareille. Ok... [cherche du regard une autre question. Elle porte sur la réforme institutionnelle. Le porte-parole responsable des antibiotiques arrive entre-temps et répond à la question précédente. D'autres questions sont posées...]

-porte-parole [à l'adresse d'un journaliste qui lève la main et de la régie pour le micro]: «Derrière, debout.»

-un journaliste [est-ce que lui aussi vient d'arriver?]: «J'ai une question sur les taxes sur le téléphone. Je veux dire..., pourquoi écrivez-vous sur ces taxes dans votre rapport sur les ressources financières?»

-porte-parole: «Si vous voulez plus de précisions je vous les donne. J'ai même le rapport..., j'ai même l'extrait du rapport sur les ressources propres..., je l'ai malheureusement qu'en français mais il est en haut dans mon bureau pour ceux que ça intéresse. En fait, cette proposition des 40 écus par ligne téléphonique est en fait une proposition qui a été mise sur papier par trois experts dans une enquête..., dans un rapport d'expertise demandé par le Parlement européen [...]. Donc c'est une étude du Parlement européen qui s'appelle «Les ressources propres de l'Union Européenne: Analyse et développements possibles. Rapport préparé pour la Direction Générale de la Recherche du Parlement européen. Document préparatoire. 19 août 1997» Dans son rapport sur les ressources propres..., dans son annexe 2, la Commission a analysé un certain nombre d'idées qui avaient été lancées, et il y a une conclusion que j'ai là aussi et que je peux mettre à votre disposition, de laquelle il ressort très clairement que cette idée n'est pas une bonne idée.»

[D'autres questions sont posées mais plus sur ce sujet]

On peut se poser nombre de questions en lisant cette retranscription: pourquoi les journalistes reviennent-ils à la charge alors que tous les éléments de réponse sont déjà dans la première intervention de la porte-parole? Pourquoi celle-ci ne cite-t-elle pas ses «sources» immédiatement pour éviter d'avoir à le faire par la suite et donner plus de poids à son démenti initial? Une réponse possible consiste à considérer tous ces documents qui sont cités ici (un article de journal, un rapport, une annexe, des conclusions...) comme des «inscripteurs» au sens que donne Latour à ce terme dans son ethnographie des laboratoires scientifiques (LATOUR [1989, 1996]) et le processus auquel on assiste là à une forme de ce que cet auteur appelle la «traduction», c'est-à-dire la capacité à «intéresser» ici des journalistes à un énoncé encore assez faible (il y a controverse). Pour la porte-parole, le problème est de maîtriser ce

qui sortira de la salle de presse et donc d'éviter qu'une assertion encore assez faible (parce qu'inscrite dans un article de journal) acquière plus de poids en se désinscrivant de ce contexte pour devenir un fait («la Commission veut taxer les téléphones»). Pour cela, elle doit se rendre indispensable au travail des journalistes qui voudront reprendre ce «fait» et les faire passer, littéralement, par son bureau (c'est-à-dire son laboratoire à elle). Et le niveau d'intéressement proposé dépend ici du degré auquel les journalistes ont déjà été «intéressés» par d'autres sources: un simple démenti oral si le journaliste ne mobilise que l'article de *Bild*, quelques lignes dans le *Midday Express* lorsqu'elle se rend compte que cela ne suffit pas et finalement des documents et un bureau si le journaliste montre qu'il a déjà commencé à faire sa propre «traduction» de l'énoncé sans passer par le laboratoire du porte-parole. Dans cet exemple le porte-parole n'avait sans doute pas prévu qu'il lui faudrait faire, dans la salle de presse, tout ce travail d'«intéressement». Les notes de presse (les IP) distribuées en début du briefing visent à en faire, lorsque c'est possible, l'économie. Ce sont des énoncés déjà stabilisés comme des faits (des «matériaux») comme le signale une affiche en salle de presse) et sur lesquels il est possible de s'appuyer. Ce sont aussi des invitations à «passer» par le laboratoire du porte-parole puisqu'elles mentionnent toujours le numéro de téléphone d'un interlocuteur susceptible de faire le travail d'intéressement qui ce jour là s'est donné à voir dans la salle de presse.

Beaucoup d'informations circulent aussi dans la salle de presse à l'occasion d'échanges oraux entre les porte-parole et les journalistes. Ces échanges paraissent de prime abord à la fois très libres (de ton) et très contraints sur le fond. Cette interaction a fait l'objet d'une codification très précise qui permet de définir en permanence, par un système de «signalisation» des énoncés, le statut de ce qui est dit par les porte-parole. Le système appliqué aujourd'hui dans la salle de presse a été défini à l'issue d'un processus de concertation entre l'API et le service du porte-parole en 1995. Trois catégories de déclarations ont alors été créées: les déclarations «*on the record*» («*Les informations peuvent être attribuées nominativement aux membres du service du porte-parole. Toute déclaration en salle de presse ou lors d'autres briefings rentre dans cette catégorie, sauf indication expresse d'un autre régime*»), «*off the record*» («*Les informations peuvent être attribuées aux "sources de la Commission"*») et «*background*» («*Les informations ne sont pas attribuables*»)¹⁵. Ce travail de codification permet de lever toute ambiguïté quant à la nature de ce qui est dit dans la salle de presse et de l'usage que l'on peut en faire. Par principe toutes les déclarations sont considérées comme «*on*» et les porte-parole précisent lorsqu'ils le souhaitent que ce qu'ils vont dire est «*off*» ou «*background*». Le déroulement du «rendez-vous de midi» montre que les porte-parole ne recourent aujourd'hui qu'exceptionnellement au «*off*» ou au «*background*». Leurs propos sont donc aussi contrôlés que s'il s'agissait de déclarations écrites.

Plusieurs éléments de comparaison nous permettent de mesurer, là-aussi, ce qui a changé dans le monde de travail. Un document de 1989 (il s'agit du *Vade-Mecum* du service du porte-parole) précise le régime alors applicable aux déclarations de porte-parole dans les termes suivants:

- «*Le statut des informations orales données par le service du porte-parole.*
Les régimes suivants ont été convenus avec l'Association de la presse Internationale (API)
 I) «*on the record*» et attribuable: *Les citations peuvent être attribuées nominativement ou au Porte-Parole ou à un Porte-Parole selon les traditions journalistiques de chacun;*
 II) «*on the record*» mais non attribuable: *Ces propos peuvent être attribués à une source plus vague ("dans les milieux communautaires", "proches de la Commission",...);*
 III) «*background*»: *Ces informations ne sont pas attribuables du tout. Chargés [sic] d'aider les journalistes à se rafraîchir la mémoire ou à mettre une information en perspective, elles ne représentent pas des propos novateurs et n'ont donc aucune raison d'être attribuées;*
 IV) «*off the record*»: *Il s'agit d'une interdiction formelle d'utiliser l'information et plus encore de la sourcer. Il ne doit être utilisée [sic] que rarement, lorsqu'une information qui n'a pas à être connue d'un journaliste lui est néanmoins fournie pour aider à sa compréhension.»*

La comparaison des deux régimes, distants dans le temps de seulement 6 ans, est assez intéressante. Le premier est à la fois plus complexe que le second (les deux types de «*on*») et laisse en même temps la place à des déclarations non utilisables, ce qui n'est plus le cas en 1995 où le problème porte uniquement sur l'attribution et pas sur la possibilité ou non d'utiliser l'information. Dans l'intervalle a donc plus ou moins disparu (au moins dans les textes) la possibilité pour les porte-parole de considérer que ce qu'ils disent reste dans la salle de presse¹⁶. Tant la simplification du régime de règles (un régime trop subtil

¹⁵ Lettre du Porte-Parole le 30/6/1995, SPP(95/163) VDP/ac.

¹⁶ Cette hypothèse apparaît aussi renforcée par les remarques recueillies lors d'entretiens avec des journalistes présents depuis longtemps à Bruxelles ou des porte-parole qui ont à plusieurs reprises noté que par le passé les porte-parole utilisaient davantage le «*off*» dans leur relations avec les journalistes et ce sans prendre autant de précautions qu'aujourd'hui (ainsi un Porte-Parole était connu pour ne préciser qu'après un long exposé que «*ceci était off bien entendu*», ce qui paraît aujourd'hui impossible ou trop risqué au porte-parole qui nous en fait le récit).

suppose une relation de confiance très forte et des acteurs très informés des règles)¹⁷ que sa plus grande rigueur (il n'y a plus d'information « gratuite ») sont sans doute à relier à une modification de la nature de la relation entre journalistes et service du porte-parole. Le fait d'avoir à objectiver des règles qui jusqu'à une certaine période pouvaient relever de l'implicite dénote une diminution de la confiance et de la communauté de normes dans le monde de travail¹⁸.

L'utilisation du « off » dans les relations entre sources d'information et journalistes a déjà été analysée comme un moyen de créer de la complicité — et donc de la dépendance — dans la relation (cf. par exemple D. MARINE [1995]). Il nous semble ici possible, étant donné notre point de vue diachronique, d'utiliser ce signe comme un marqueur du type de coordination qui opère dans le monde de travail des accrédités (cf. LEGAVRE [1992]). L'effacement progressif du « off » dénote une évolution vers une régulation de moins en moins fondée sur des relations de confiance personnelle et de plus en plus codifiée et encadrée par des règles formelles indépendantes des personnes auxquelles elles s'appliquent. On le voit bien dans l'extrait suivant du *Vade-Mecum* du service du porte-parole qui montre bien qu'en 1989 le relâchement des règles d'attribution de la parole n'est possible qu'au sein du monde de travail parce que les relations personnelles garantissent par ailleurs le maintien de la confiance. *A contrario*, la disparition de l'usage du « off » dans le monde lui-même signale la diminution de cette confiance spécifique attachée aux limites du monde de travail et donc l'effacement de celles-ci.

«L'expérience prouve qu'une prudence particulière s'impose dans les contacts avec des journalistes qui ne sont pas accrédités à Bruxelles et qui ne sont pas connus personnellement pour leur intégrité professionnelle. Dans ce cas il y a en effet le risque que les règles déontologiques ne soient pas respectées. Pour éviter ce risque il convient de réduire les informations autres que celles attribuables au strict minimum.»

On retrouve donc bien une évolution similaire à celle qui se dégage de l'augmentation de la production écrite du service du porte-parole. Cette dernière apparaît davantage comme un moyen, elle-aussi, de « cadrer » l'interaction dans un contexte de moindre investissement interpersonnel que comme un moyen d'« encadrer » le travail des journalistes (qui peuvent, certes, réutiliser les IP presque à l'identique pour leur propre production d'information comme en témoigne cette remarque d'un journaliste expérimenté parlant dans le centre de presse à un nouveau venu plus jeune que lui: «*On se casse les couilles pour certains trucs importants mais pour le reste, tu recopies les IP.*», mais qui peuvent aussi, et c'est ce que dit ce journaliste, contourner cette production standardisée d'information). L'utilisation de l'écrit et la rigidification de l'oral autour du « on » conduisent aussi à diminuer l'importance de la grande familiarité avec les lieux, les gens et les usages que peut conférer à des journalistes restant longtemps sur place un système d'accréditation maintenant une proximité étroite avec le service du porte-parole.

Le « tour confidentiel »

Extrait d'entretien

(H.V. est un des plus anciens journalistes de la salle de presse)

« Et bien écoutez..., je dirais dans une première phase..., jusqu'environ les années 1970, un peu plus tard peut-être même, c'était plutôt le..., le tour confidentiel que ça prenait. En ce sens que à ce moment là il y avait un Porte-Parole qui avait vraiment..., aussi les services de la Commission n'étaient pas tellement étendus... Le Service du Porte-parole à mon avis il est encore très près aussi maintenant de la tête mais à ce moment là vous aviez à la tête un directeur général qui en ce temps là était..., il y en a eu plusieurs mais un des premiers que moi j'ai connus c'était Beniamino Olivi. C'était un monsieur qui connaissait très bien son affaire, qui n'était peut-être pas journaliste mais qui avait le don de transmettre et de donner des signaux. C'est-à-dire..., quand vous alliez à ce rendez-vous de midi, qui..., à ce moment là il y avait peut-être 20 ou 30 journalistes, pas plus... Celui qui s'était donné la peine de préparer son affaire, et bien Olivi donnait..., après tout il n'avait rien dit, n'avait pas fait d'indiscrétion, mais il avait un certain code. Et celui qui est averti était..., comprenait et savait exactement ce qui allait se passer ou ce qui s'était passé. Sans que Olivi ait dû le mettre sur papier et ait dû, je dirais presque trahir son secret de retenue ou de... Ça marchait. Et puis vous savez avec les Anglais... C'était alors là plutôt l'orthodoxie continentale dans le journalisme, c'est-à-dire plutôt la tradition française, etc. Et puis les Français et les continentaux, vous savez ils n'attachent

¹⁷. La Lettre de l'API 1/95 proposait un régime en deux catégories seulement (on/off).

¹⁸. Le Porte-Parole formule ainsi à l'attention des autres membres du SPP cette possibilité de « confusion » des normes en 1996: «*Ensure that the basis of your briefing is understood and agreed (you are «on», «off», or «on background»). Don't confuse journalists with variations such as: «this is unofficial», «off-off», «deep background», or «this is off, and you can do with it as you wish»*».

quand même pas la même importance que les Anglo-saxons à cette..., ce que moi je trouve souvent stupide..., à cette mention de la source. Les Anglo-Saxons ils voient toujours une chose: il faut mentionner la source. Qui l'a dit, où il l'a dit, quand il l'a dit et comment il l'a dit. (...) Maintenant on est plutôt dans le chose classique, dans le modèle classique ou moi je regrette qu'il y a plus de formalisme et moins, je dirais, presque moins d'information véritable. Parce que la Commission... Auparavant, quand vous parliez à ces gens du Porte-Parole, vous..., c'était presque une..., loin de moi d'employer le mot de copinage ou quelque chose comme ça, c'était pas ça... On se connaissait. Eux savaient..., ils connaissaient les journalistes qui étaient là. Ils savaient qu'ils pouvaient faire confiance et que certaines choses..., un peu dans..., que les conventions auraient été respectées. Et que certainement, même en disant très tôt "ça ou ça ou ça, ça va aller dans ce sens là, mais faites quand même un peu attention dans la mesure où vous le présenter, qu'on ne casse pas le petit jouet déjà d'emblée"... Maintenant, ça n'est plus possible (...)

— *Tout à l'heure vous avez parlé de formalisme...*

Et bien par le formalisme je veux dire que la Commission a tendance maintenant à abreuver les gens d'une quantité de papier tous les jours..., de papier..., sur des choses techniques, etc., etc. Mais souvent auparavant quand il y avait, avec cet Olivi, quand la Commission avait eu un débat ou quelque chose..., ce M. Olivi descendait en salle de presse et disait: "voilà, on a traité de ça et de ça et de ça", et puis Olivi donnait, je dirais presque je dirais une espèce d'aperçu ou de cours universitaire, je dirais presque, académique, sur la façon dont la question que la Commission avait abordée pouvait être en théorie résolue. Mais, dans ce résumé qu'il donnait, vous pouviez être sûr qu'il avait mis les priorités et celui qui écoutait bien pouvait savoir à quelle des alternatives allait la préférence de la Commission et comment la proposition définitive avait des grandes chances de ressembler. Ça, vous n'avez plus. Maintenant la Commission discute, discute, vous avez des petits papiers, sur les grands axes, vous avez des choses mais la Commission cache, mais alors anxieusement, jusqu'au moment de la décision définitive... Et à ce moment là elle sort un papier et c'est mis sur papier..., les fameuses notes d'information. Maintenant vous avez les IP, etc., etc., c'est souvent un amalgame de papier et ça vient souvent à un moment où les gens... Vous savez, maintenant vous avez la chasse aux documents à la Commission. »

Conclusion

Les résultats d'enquête rassemblés dans ce texte nous semblent susceptibles d'apporter des éléments de réponse à deux questions : comment un monde de travail change-t-il ? Quelle est sa capacité à s'autoréguler de façon locale plutôt qu'à subir une hétérorégulation liée à son insertion dans des espaces de normes plus forts que les compromis locaux ? Nombreuses sont les traces d'un changement. Ces chiffres, par exemple, qui nous ont amené à conclure sur une « professionnalisation » des journalistes bruxellois et sur la perte d'autonomie du monde local dans la définition même de ce qu'est un « accrédité ». Mais aussi ces règles, écrites ou pas, qui permettent aux acteurs de cadrer leur interaction : elles ont effacé petit à petit la différence entre journalistes accrédités et les autres et modifié la forme de l'échange d'information en allant vers une plus grande lisibilité pour un regard extérieur et une plus grande codification. Les objets même qui circulent dans ce monde en portent la trace comme les IP. Enfin, ce changement se lit aussi dans les postures adoptées par certains acteurs qui cherchent à influencer sur la régulation de l'activité professionnelle.

Tous ces signes montrent que l'« ordre négocié »¹⁹ qui caractérisait le monde de travail des accrédités à Bruxelles change parce qu'il offre de moins en moins de résistance à un autre ordre de règles qui l'englobe : celui de la profession journalistique et de ses contraintes propres. D'une certaine façon, le « métier bruxellois » (au sens des savoirs et des expériences spécifiques à ce monde de travail) perd de son importance par rapport au métier et à la profession de journaliste.

¹⁹ . STRAUSS [1992]

Bibliographie

- Becker (H.), *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.
- Becker (H.), *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1998.
- Haegel (F.), « Des journalistes pris dans leur source. Les accrédités à l'Hôtel de Ville de Paris », *Politix*, 19, 1992.
- Hughes (E.), *Le regard sociologique : essais choisis*, Paris, EHESS, 1996.
- Latour (B.), *La science en action*, Paris, La découverte, 1989.
- Latour (B.) et Woolgar (S.), *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La découverte, 1996.
- Legavre (J.-B.), « Off the record. Mode d'emploi d'un instrument de coordination », *Politix*, 19, 1992.
- Marine (D.), « Le "on" et le "off" ou les fausses confidences », in Accardo (A.) dir., *Journalistes au quotidien. Outils pour une socioanalyse des pratiques journalistiques*, Bordeaux, Le Mascaret, 1995.
- Strauss (A.), *La trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- Tunstall (J.), *The Westminster Lobby Correspondents*, London, Routledge & Kegan, 1970.